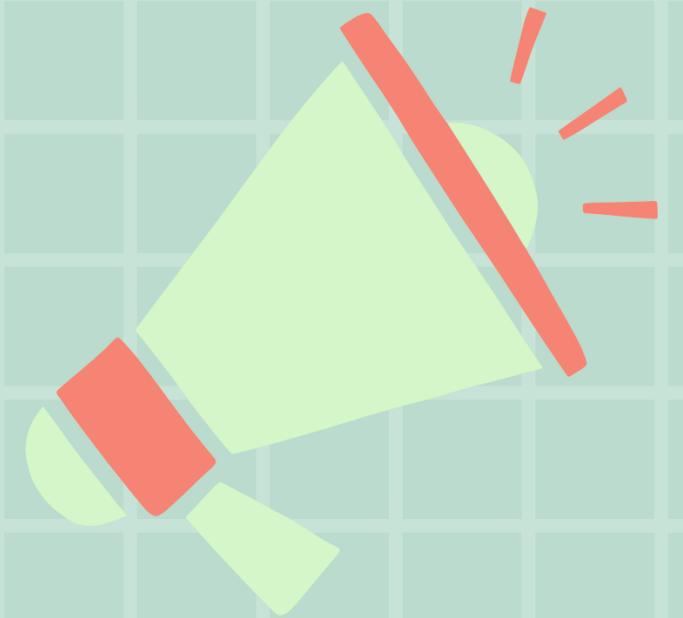


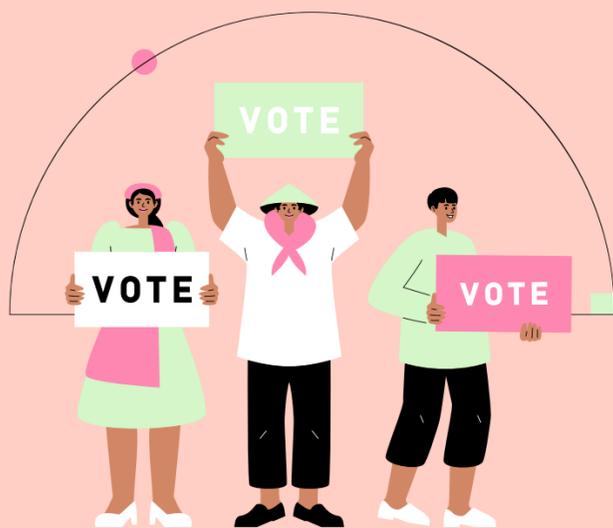


# La démocratie scolaire



Le rôle d'un  
délégué de  
classe :





# Etre délégué c'est être

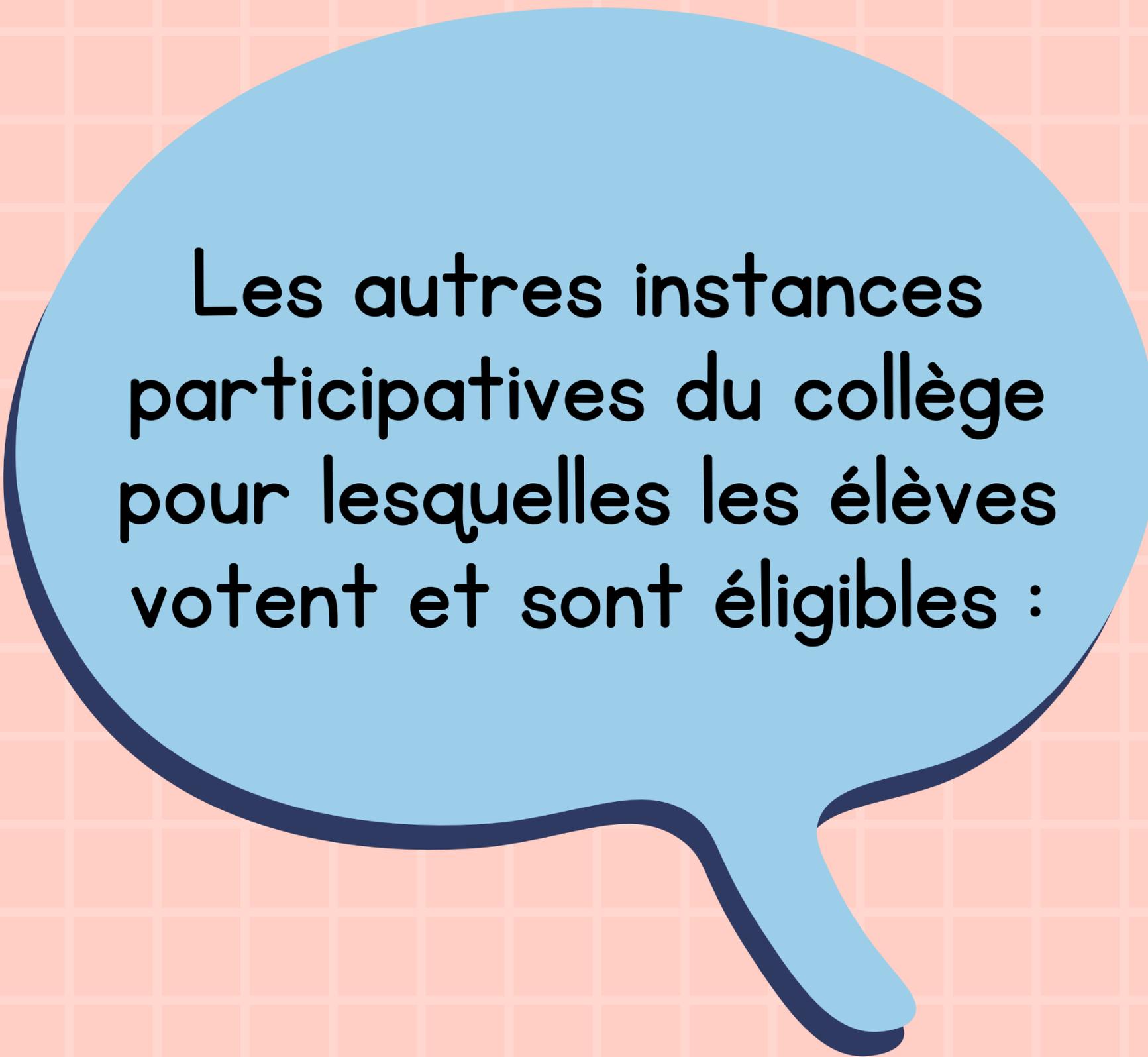
**I - UN REPRESENTANT ELU** : le délégué représente tous les élèves de sa classe par qui il a été élu en heure de vie classe. Tous les élèves de la classe sont éligibles et sont des électeurs.

**II - UN INTERLOCUTEUR DE CONFIANCE** : pour les adultes, et pour les autres élèves. Le délégué n'est jamais seul, il est accompagné par les adultes dans ses missions. Il pourra toujours demander de l'aide aux enseignants et aux CPE et doit impérativement signaler si un camarade ne se sent pas bien.

**III - DISPONIBLE** : le délégué a des devoirs, il doit par exemple se rendre aux conseils de classe 3 fois dans l'année. Un délégué est une personne sur qui on sait pouvoir compter.

**IV - EXEMPLAIRE** : le délégué est élu, les élèves de sa classe lui accordent leur confiance afin de les représenter. Le délégué a donc un gage d'exemplarité en terme de comportement et de posture. Attention, un élève ayant des difficultés scolaires peut néanmoins être un excellent délégué de classe!





Les autres instances participatives du collège pour lesquelles les élèves votent et sont éligibles :

# LES AUTRES INSTANCES PARTICIPATIVES DU COLLEGE



## Les éco délégués

1 élève élu dans chaque classe + son suppléant le jour de l'élection des délégués de classe.

## Le Conseil de Vie Collégienne (CVC)

Elections du 9 au 20 octobre.  
Tous les élèves du collège votent et élisent 2 représentants de leur niveau + leurs suppléants.





# Les éco-délégués



Ils sont les ambassadeurs des projets écologiques menés au sein du collège. Ils s'engagent en faveur du développement durable et ont pour mission de sensibiliser leurs camarades mais aussi les adultes de l'établissement à travers les projets qu'ils mettent en place. Voici quelques uns des enjeux principaux : **Limiter la consommation d'énergie, Protéger la biodiversité, Éviter le gaspillage alimentaire, Réduire et trier les déchets, S'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique...**





# Le Conseil de Vie Collégienne (CVC)

Le CVC est une instance qui favorise l'implication des élèves dans la vie du collège. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des élèves et de faire voir le jour à des actions qui font sens.

Cette année il y aura 3 délégations :

- Développement durable (éco-délégués)
- Égalité filles - garçons
- Solidarités

Un élève se présente pour une délégation et s'engage à participer aux réunions durant toute l'année.



1

L'élection des délégués de classes aura lieu la semaine du 2/10 en heure de vie classe avec le professeur principal.

2

L'élection des éco-délégués se fait en même temps que celle des délégués de classe. La semaine du 2/10, en heure de vie classe avec le PP.

3

Il y a donc 1 éco délégué par classe + son suppléant. Ces éco-délégués s'engagent à participer au club éco-citoyens.

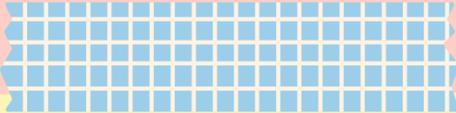
4

L'élection des élus du CVC aura lieu du 9/10 au 20/10 tous les jours de 13h à 14h dans une salle qui sera communiquée en temps voulu.

5

Chaque élève vote au CVC pour 2 élèves de son niveau : un pour la délégation "Solidarités", un pour la délégation "Egalité F/G"

Ce qu'il faut  
retenir



## Pour y voir un peu plus clair

28 classes = 56 délégués de classes (+ leurs suppléants)

3 élèves élus parmi les délégués de classes afin de siéger au Conseil d'administration du collège  
(5ème, 4ème, 3ème)

28 classes = 28 éco-délégués (+ leurs suppléants) dont 4 représentants qui siègent au CVC (1 par niveau)

4 élèves siégeant à la délégation "Solidarités" du CVC (1 par niveau)

4 élèves siégeant à la délégation "Égalité F/G" du CVC (1 par niveau)

12 élèves siégeant au CVC + 3 élèves élus au CA = 15 élèves élus.